Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213500523-20260702-DELIB_2026_38-DE

Commune de Champeaux
(Ille-et-Vilaine)

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/07/2026

DELIB-2026-38

RÉACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RÉHABILITATION DES LOGEMENTS DU 8 ET 9 PLACE DU CLOITRE

Date de convocation :
26/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juillet le conseil municipal de Champeaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BELLOIR Fabienne.

Etaient présents : Mme BELLOIR Fabienne, M. SIMON Jean-Pierre, Mme RINNERT Pascale, Mme BARDOU Ludivine, Mme BORDAGE Martine, M. BOUVET Rémy, Mme BRETON Claire, M. CHAVOUTIER Isaïe, M. FOUCHER Grégoire, M. MAIGNAN Olivier, Mme VALLIER Lolita

Etaient excusés (ayant donné procuration) : M. BEAULIEU Denis à Mme VALLIER Lolita, M. GARDAN Éric à M. SIMON Jean-Pierre

Était excusés (n'ayant pas donné procuration) : M. NURY Vincent, Mme PHILIPPE Marion

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BARDOU Ludivine

Madame Le Maire informe que le plan de financement doit faire l'objet d'une réactualisation, au vu de la DETR déjà accordée et pour permettre la demande de subvention auprès du département, du label Commune Du patrimoine Rural de Bretagne et auprès de Vitré Communauté.
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal le plan de subvention suivant :

Coût estimatif de l'opération Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement		
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés ajoutez des lignes si nécessaire	**Nom du prestataire**	**Montant (HT)**
Maîtrise d'œuvre / Assistance à maîtrise d'ouvrage		
Architecte (relevés)	Romain Couliou	2 500,00 €
Assistance Maîtrise d'ouvrage	Syndicat d'urbanisme	3 150,00 €
Maîtrise d'œuvre	Groupement SARL CLARC - OUEST STRUCTURES - BET HAY	38 910,00 €
Sous total Maîtrise d'œuvre / Assistance à maîtrise d'ouvrage	44 560,00 €	
Études		
CT	SOCOTEC	3 700,00 €
CSPS	ABG	1 974,00 €
Sous total études	5 674,00 €	
Travaux		
Clos couvert (Curage, démolition, charpente bois, couverture ardoise, menuiseries extérieures)		282 150,00 €
Aménagements intérieurs (menuiseries interieurs, doublages, cloisons, plafonds, revetements de sols durs et souples, peintures)		142 550,00 €
Équipements techniques (plomberie, ventilation, chauffage, electricité CFO CFA)		95 000,00 €
Sous total Travaux	519 700,00 €	
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		**569 934,00 €**

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213500523-20260702-DELIB_2026_38-DE

Ressources prévisionnelles de l'opération			
Financements	**à préciser le cas échéant**	**Montant (HT)**	**Taux**
État	DETR (accordé)	142 043,00 €	24,92%
État	DSIL (accordé)	58 454,00 €	10,26%
Conseil régional	Bien vivre partout en bretagne	94 500,00 €	16,58%
Conseil départemental	Ambitions communes	100 000,00 €	17,55%
EPCI	Maison du Logement	21 000,00 €	3,68%
Autre collectivité	Label Commune du Patrimoine Rural de Bretagne	27 650,00 €	4,85%
aides publiques	**Taux de financement public**	443 647,00 €	77,84%
Part de la collectivité	Fonds propres	115 007,00 €	
	Emprunt		
	Crédit bail ou autres		
	Recettes générées par le projet ou moindres dépenses de	11 280,00 €	
Participation du porteur de projet (autofinancement)		126 287,00 €	22,16%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		**569 934,00 €**	100,00%

Après en avoir délibéré, vu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE d'accepter l'actualisation du plan de financement tel que proposé par Madame Le Maire.
CHARGE Madame Le Maire de solliciter la subvention auprès du département pour la Subvention « Ambitions Communes », en fin d'année 2026 pour prise en charge sur 2027, du label Commune Du patrimoine Rural de Bretagne et éventuellement auprès de Vitré Communauté pour du fond de concours.
CHARGE Madame Le Maire de faire également la demande des Certificats d'Économie d'Énergie.
AUTORISE Madame Le Maire à prévoir une décision modificative au budget d'investissement de la commune afin de permettre la réalisation de l'opération.

Ainsi délibéré le deux juillet deux mille vingt-six,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à CHAMPEAUX,

MAIRIE DE CHAMPEAUX (Ille-et-Vilaine)

Le Maire
Fabienne BELLOIR

Le secrétaire de séance
Ludivine BARDOU